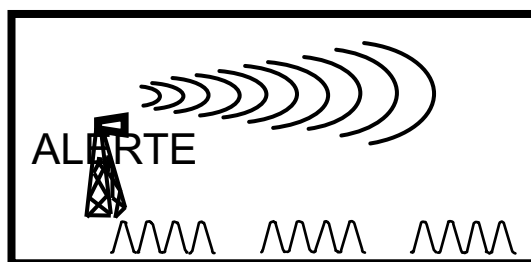


LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

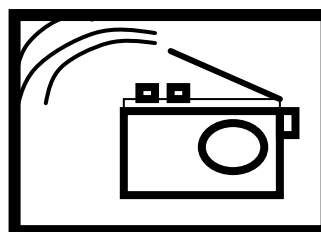
Réf : ANNEXE 2 – BO n°3 du 30 mai 2002 hors série

En cas d'alerte



N'allez pas vers les lieux du sinistre. Vous iriez au devant du danger.

**Ecoutez la radio
Respectez les consignes des autorités**



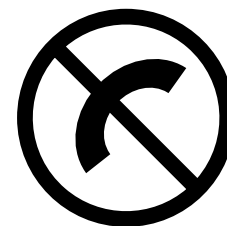
**FREQUENCE France Inter : 162 Mhz
(à compléter)
FREQUENCE radio locale conventionnée par le préfet : Mhz
(à compléter)**

N'allez pas chercher votre enfant à l'école pour ne pas l'exposer ni vous exposer.

**Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu
dans son école ou son établissement**



**Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux
Laissez les libres pour que les secours puissent s'organiser**



Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).

Une information a été effectuée en Conseil d'école en novembre 2022

Cette présente fiche a été remise aux familles en mai 2023